

AZIMUTS

Novembre 2022

SUD éducation
CLERMONT-FERRAND

n°256

POUR RENFORCER LE SYNDICALISME DE LUTTE VOTEZ SUD ÉDUCATION

Du 1er au 8 décembre 2022, tous les personnels de l'Éducation nationale, titulaires ou non, mais aussi tous les personnels de l'Université, titulaires ou non sont appelés à voter pour une des organisations syndicales qui se présente.

Voter SUD éducation, c'est voter pour un syndicat qui depuis sa création à la fin des années 90 a toujours combattu les régressions sociales engendrées par le libéralisme à l'école, au travail et dans toute la société. SUD éducation c'est aussi un syndicat qui participe avec d'autres aux luttes du mouvement social, contre l'extrême-droite, aux côtés des sans-papiers ou pour les droits des femmes.

Des raisons de voter SUD éducation, il y en a. Nous vous en donnons 12 au dos de cette page, et nous vous détaillons ensuite l'action de SUD éducation depuis les dernières élections de 2018, car nous ne concevons notre syndicalisme qu'à travers l'action, jamais seulement à travers des revendications, aussi importantes soient-elles. Nous ne mentons pas aux personnels : nous ne vous promettons pas de vous obtenir un poste lors des phases de mutation, nous ne vous promettons pas de faire reculer le gouvernement sans mobilisation... Lorsqu'une mobilisation débute dans un établissement, nous ne cherchons pas à nous en emparer, mais nous nous rendons disponibles pour aider autant que faire se peut. SUD éducation est un syndicat sans faux semblant, sans sectarisme, sans manipulation.



10 BONNES RAISONS DE VOTER SUD EDUCATION

1 C'est permettre à des militantes et militants de SUD éducation de **siéger face à l'administration** au niveau académique et départemental, c'est **renforcer un syndicalisme de lutte et d'intervention** qui favorise l'**unité d'action** avec les autres organisations syndicales

2 C'est renforcer un syndicalisme qui **rassemble les différentes catégories de personnels** et milite avec les autres salariés dans le cadre de SOLIDAIRES.

3 C'est voter pour un syndicat qui **accompagne au quotidien les personnels individuellement et collectivement** face à l'administration

4 C'est renforcer un syndicat qui **dénonce les primes et le salaire au mérite** et milite pour **une augmentation générale des salaires**

5 C'est renforcer **un syndicat qui combat effectivement le développement de l'emploi précaire** dans l'Education nationale et milite aux côtés de ces salariés pour leur revendications

6 C'est renforcer **un syndicat qui se soucie des élèves** et particulièrement de l'**égalité des droits** entre tous (élèves de familles sans-papiers, mineurs non accompagnés, élèves porteurs de handicap)

7 C'est renforcer **un syndicat qui combat toutes les discriminations** dans et hors l'école

8 C'est renforcer **un syndicat qui condamne l'existence de l'enseignement privé** et milite pour une seule école : l'école publique, laïque et émancipatrice

9 C'est renforcer un syndicat qui **combat les contre-réformes** qui organisent **le tri social des élèves** et la fragilisation des statuts des personnels (Parcoursup, réformes des lycées, réforme de la direction d'école)

10 C'est renforcer un syndicat qui revendique **la retraite à 60 ans**, à 75% du dernier traitement, après 37,5 annuités de cotisation et sans décote et va tout faire pour s'opposer à la nouvelle dégradation promise par Macron.

UN SYNDICAT QUI CONÇOIT LA LUTTE DANS L'ACTION

Les élections professionnelles de décembre 2022 sont pour nous l'occasion de revenir sur notre activité syndicale au cours des cinq dernières années, nos positionnements face aux réformes imposées par les ministres Jean-Michel Blanquer (Education nationale) et Frédérique Vidal (Enseignement supérieur, Recherche et Innovation), notre attitude dans les luttes. Syndicat intercatégoriel, SUD Education a produit des analyses sur la cohérence des attaques contre l'école publique et ses personnels de la maternelle à l'université. Dans ce bulletin nous allons beaucoup revenir sur les années Blanquer-Vidal, non pas que nous pensions que Pap Ndiaye soit en rupture avec cette politique mais nous avons plutôt l'impression qu'il est simplement chargé de la communication de l'Elysée dans le domaine éducatif.

Pour l'éducation, le premier quinquennat de Macron aura été celui de son ministre Jean Michel Blanquer, celui d'un autoritarisme libéral et plutôt réactionnaire appliqué à la va vite. En cinq ans les cadeaux à l'enseignement privé se sont succédés, et les inégalités sociales à l'école n'ont en rien été endiguées, pas même par la mesure phare du ministre : le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 en Rep+. +. Notons que ces dédoublements ne sont pas effectifs partout et qu'une partie des postes nécessaires à leur installation ont été pris ailleurs, augmentant ainsi les effectifs dans les autres classes, parfois dans les classes de la même école. On notera aussi que Blanquer a fait obstruction à toute publication du bilan de cette mesure ...

LUTTE CONTRE PARCOURSUP ET LA RÉFORME DES LYCÉES

Menées dans le même moment ces deux réformes montrent aujourd'hui leur complémentarité pour forcer l'orientation précoce des lycéens vers des études supérieures qu'ils ne sont plus en mesure de choisir. Pour SUD éducation, la double réforme voulue par Blanquer et Vidal conduit des adolescents à valoriser leur dossier en vue du marché concurrentiel de l'enseignement supérieur. Tout cela a généré beaucoup d'inquiétudes dans les familles et chez les personnels. C'est le baccalauréat comme premier grade universitaire qui se trouve fragilisé et aucune mesure sérieuse n'est prise pour améliorer l'encadrement et le suivi pédagogique dans les universités si ce n'est le recours constant à l'emploi précaire.

SUD éducation a participé aux mobilisations unitaires avec les étudiants, la Fsu, la cgt éduc'action, le Snalc et Fo pour contester ces logiques de sélection sociale accrue et de fragilisation des statuts des personnels. **En janvier 2020 cela a conduit à l'occupation par 350 personnes, du lycée Blaise Pascal en grève... et à la condamnation de 6 responsables syndicaux** (Sud éducation, Cgt éduc'action, Fsu, Unef). Nous avons tenté d'associer toutes les autres organisations syndicales à la défense de ces militant.e.s. Fo et Snalc ont répondu favorablement. **Et nous n'avons pas plié malgré les risques.**

MOBILISATION AUX CÔTÉS DES AESH, L'ÉCOLE POUR TOUS

Pour accompagner la scolarisation des élèves porteurs de handicap, le ministère de l'éducation nationale a fait dès 2005 le choix de l'emploi précaire. SUD éducation a toujours dénoncé ce choix. *« C'est un nouveau métier, c'est une révolution culturelle »*, phrase répétée à l'envi lors de toutes les entrevues avec l'administration depuis 20 ans. **Pour SUD éducation, un nouveau métier dans le service public d'éducation nationale c'est : un vrai statut, un vrai emploi, un vrai salaire et une formation continue.** De tout cela, rien. Les quelques améliorations ont été arrachées par la mobilisation des AESH. **SUD éducation a pris toute sa place pour aider à la construction patiente d'une vraie mobilisation des AESH, sans faux semblant, sans sectarisme, sans manipulation. Nous avons pu travailler à des mobilisations unitaires** avec la Fsu et la Cgt éduc'action mais **nous avons pris des initiatives et appelé à la solidarité des personnels** pour aider à la mobilisation autonome des AESH syndiquées ou non.

Nous continuons de penser que le collectif 63 des AESH peut être l'outil pour toutes ensemble mener la lutte vers une véritable reconnaissance, un vrai emploi, un vrai statut, un salaire digne.

LUTTE CONTRE L'ÉCOLE DE LA "CONFIANCE"...

... Ou plutôt celle de la défiance. Blanquer voulait mettre en place des regroupements d'écoles, des **Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF)** sous l'autorité des principaux de collège. Face à la mobilisation des personnels à laquelle **SUD éducation a largement contribué** et des parents d'élèves et au peu d'intérêt des élus locaux pour l'initiative, il a dû renoncer.

Il voulait également imposer le silence dans les rangs en imposant un devoir de réserve et de loyauté des personnels à l'endroit de l'institution. Il n'a pas réussi, même si sa politique autoritaire est bien réelle (mesures disciplinaires, mutations d'office, poursuites judiciaires...). **La liberté d'opinion reste garantie au fonctionnaire (article 6 de la loi 83-634, dite Loi Le Pors, titre 1 du statut général).**

Autre volet de cette réforme Blanquer, **l'instruction obligatoire dès 3 ans**. La chose était présentée comme la volonté de donner « une nouvelle jeunesse » à l'école maternelle et de

scolariser plus tôt certaines populations défavorisées. **SUD éducation a mis en évidence et dénoncé l'arnaque que constitue cette mesure** : en 2019, au moment où la loi est adoptée, près de 98% des enfants de 3 ans étaient déjà scolarisés (100% à 4 ans).

Alors pourquoi ? En fait la mesure répondait à un lobbying de longue date de l'enseignement privé. La mesure a permis la création d'une filière complète dans le privé, ce qui lui permet de capter une clientèle dès le plus jeune âge. Auparavant, certains parents plutôt favorables au privé, faute de choix, scolarisaient leurs enfants dans le public et, satisfaits, les y laissaient après.

SUD éducation a été très investi dans les grèves unitaires et les nombreuses réunions d'information qui ont pu se tenir dans l'académie pour expliquer que là où le ministre vantait esprit de réforme et modernité il fallait plutôt voir démantèlement, autoritarisme et cadeaux au privé.

CINQ ANNÉES DE DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Que ce soit sur les effectifs d'élèves dans les classes, que ce soit sur l'emploi précaire ou sur les missions des personnels (vie scolaire, service social et de santé, psychologues scolaires) ou leurs conditions d'exercice (administratifs et gestionnaires avec la loi de déconcentration de février 2022), les cinq années du ministère Blanquer ont été vécues à tous les niveaux comme des années de détérioration de l'outil de travail.

SUD éducation a répondu triplement à ces attaques : en défendant les collègues, en les formant, en les mobilisant.

Dans tous ces domaines nous avons tenté d'apporter des réponses unitaires pour favoriser la mobilisation des personnels. Le travail en commun a été fréquent avec la Fsu et la Cgt éducation, plus difficile avec les syndicats Fo et plus rare avec le Se-Unsa.

Au quotidien les militantes et militants de Sud éducation ont accompagné un nombre croissant de collègues dans des démarches auprès de l'administration (mouvement, promotions, retraite). Il a fallu aussi accompagner pas mal de personnels pour des convocations par la hiérarchie, le plus souvent sans fondements réels mais correspondant bien à la pression exercée de haut en bas par le ministre.

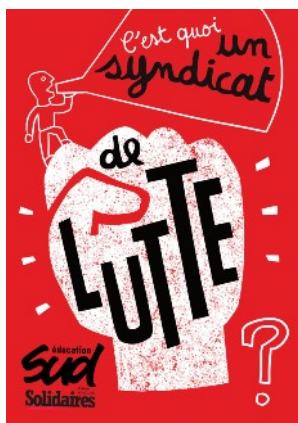
Multiplication des tâches, injonctions contradictoires, sentiment d'échec face à nos missions ; au travail la souffrance est bien réelle même si elle ne veut pas être reconnue comme telle par l'administration de l'éducation nationale. **Sur ces questions qui engagent aussi les droits individuels et collectifs des personnels, SUD éducation organise chaque année un ou plusieurs stages.**

N'hésitez pas à nous contacter.



DIRECTION D'ÉCOLE. LOI RHILHAG, UNE MOBILISATION DIFFICILE

Nous avons tenté tout au long de l'élaboration de cette nouvelle direction pour le premier degré d'informer les personnels des dangers de cette rupture avec un fonctionnement possiblement collégial. Dans le mouvement syndical cette critique du projet n'a pas fait l'unanimité... Au Conseil Supérieur de l'Education, SUD éducation a clairement condamné ce qui peut à terme devenir une véritable tutelle hiérarchique qui à notre sens ne répond nullement aux difficultés de la direction d'école. Pour Blanquer et les siens une école sans hiérarchie ce n'est pas pensable. Pour nous c'est peut être une chance pour penser collectivement.



RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS : LA CASSE

Nous, SUD éducation, avons préparé les grèves du 18 octobre et du 17 novembre, le plus souvent de manière unitaire par de nombreuses heures mensuelles d'information dans les établissements. L'opposition à ce démantèlement de l'enseignement professionnel est unanime. C'est bien d'un démantèlement dont il s'agit puisque le projet prévoit de réduire la place de l'enseignement pour lui substituer un mi temps en entreprise. Ce n'est pas seulement un affaiblissement de l'enseignement général, c'est aussi une réduction de la formation professionnelle à laquelle le pouvoir veut substituer la formation « sur le tas », sur le modèle de l'apprentissage. Cette réforme est donc une atteinte au droit à la formation pour nombre

L'ÉCOLE EN PÉRIODE COVID

Pour les personnels de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur, pour les élèves et les étudiant-e-s, pour les familles, cette période sans précédent a été difficile. Nous avons beaucoup écrit sur les silences de la hiérarchie, les injonctions contradictoires, les entraves à la démocratie, les téléphones qui ne répondent plus dans les rectorats, le sentiment d'abandon chez les personnels.

Cette période a également été difficile pour l'exercice du droit syndical puisque même les locaux syndicaux étaient interdits d'accès. Nous avons continué, souvent sans nous voir réellement à faire vivre au quotidien la défense des personnels et des élèves. Nous avons continué à produire des analyses collectives et à les faire connaître à un maximum de personnels de l'éducation nationale. Nous avons organisé des interpellations unitaires du préfet, du recteur ou du DASEN. Nous avons quotidiennement renseigné des collègues sur leurs droits. Beaucoup nous ont remerciés d'avoir continué, masqués pas bâillonnés.

d'enfants des classes populaires, souvent les plus représentées dans les lycées professionnels.

Le président de la république a déjà annoncé un vaste plan de reconversion des enseignant-e-s concerné-e-s. C'est donc en même temps la volonté de faire des économies de postes pour éventuellement en créer en collège sans trop de dépenses.

Le 18 octobre et le 17 novembre, SUD éducation était présent dans les mobilisations ainsi qu'à l'assemblée générale des personnels l'après-midi. Nous continuons à revendiquer et à défendre la dimension émancipatrice de la formation des jeunes à laquelle doivent participer toutes les disciplines.



INDEMNITÉ REP/REP+ POUR LES AED & LES AESH : ALORS QUE LA JUSTICE DONNE RAISON À SUD ÉDUCATION, LE MÉRPIS DU MINISTÈRE CONTINUE !

En avril 2022, le Conseil d'État rendait sa décision suite au recours déposé par SUD éducation concernant l'attribution de l'indemnité REP/REP+ aux personnels assistant·es d'éducation. Dans cette jurisprudence, le Conseil d'État ordonnait au premier ministre de prendre ses dispositions pour mettre fin à cette inégalité de traitement, et ce dans un délai de 6 mois.

En parallèle de cette procédure, des centaines de recours individuels ont été déposés dans les Tribunaux administratifs par des collègues AESH accompagnés par SUD éducation. Pour l'heure, ces recours n'ont pas été jugés et, fort de sa victoire au Conseil d'État, le syndicat SUD éducation a décidé le 30 septembre de saisir de nouveau le Conseil d'État sur l'exclusion des AESH du versement de l'indemnité.

Trois jours plus tard, nouveau rebondissement : sans doute pour éviter un nouveau revers juridique, et sous l'effet conjugué de la mobilisation des collègues, le ministre Ndiaye cède et annonce que les personnels accompagnant·es des élèves en situation de handicap vont également percevoir cette indemnité lorsqu'ils·elles exercent en éducation prioritaire.

En savoir plus ici :

<https://www.sudeducation.org/tracts/indemnite-rep-rep-pour-les-aed-aesh-le-mepris-du-ministere/>

SOUTIEN À NOS ÉLÈVES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS OU ENFANTS DE FAMILLES SANS-PAPIERS

Ces jeunes arrivent seuls, le plus souvent d'Afrique, après des épreuves terribles. Souvent l'administration conteste leur minorité. Ceux qui sont reconnus mineurs sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Ceux dont la minorité est contestée sont pris en charge par des bénévoles, des militants ou vivent en squat avec des périodes à la rue... Le Réseau Education Sans Frontières (RESF) et des associations les aident à vivre, à être scolarisés et à faire appel auprès de la justice qui reconnaît près de huit fois sur dix leur minorité.

Nombre de ces élèves sont scolarisés en lycée professionnel et nous avons vu au printemps dernier qu'ils pouvaient être menacés d'expulsion quand ils deviennent majeurs. La mobilisation des personnels du lycée Pierre Joël Bonté avec leurs élèves, avec RESF a

Le montant nécessaire pour le versement de cette indemnité aux AED et AESH est bien inscrit au budget 2023 mais, tout ne se passe pas comme prévu...

Dans les projets de décret et d'arrêté présentés ce mercredi 26 octobre 2022, le ministère prévoit une indemnité au rabais pour les AED & AESH ! Prêt à tout pour ne pas avouer une cuisante défaite, les montants sont amputés de 1851 euros annuels pour la part fixe REP+ (254 euros pour la part variable) et 628 euros annuels pour l'indemnité REP.

Scandaleux car le ministère ne respecte pas la décision du 12 avril 2022 du Conseil d'État, qui indique qu'il doit être mis fin à l'inégalité de traitement entre personnels ; scandaleux car le ministère envoie un message clair : il considère que les AED et les AESH ne sont pas des personnels à part entière de l'éducation nationale, mais des sous personnels, sous payés, avec une sous-prime REP.

SUD éducation poursuivra son action, aux côtés des personnels, jusqu'à ce que cette nouvelle injustice soit réparée.

permis de faire lever les Obligations de Quitter le Territoire Français qui pesaient sur l'avenir de plusieurs élèves.

De la même manière RESF a réussi à mettre un éclairage médiatique sur des familles menacées d'OQTF et dont les enfants sont présents dans les écoles du département. Tous ces gens, tous ces élèves ne sont pas des clandestins, n'en déplaise à Zemmour, Le Pen et Darmanin. Ils sont connus de tous en notamment des services des préfectures. **Et depuis 20 ans SUD éducation participe à leur défense et nous continuerons.**

A la rentrée de septembre nous avons aidé financièrement un père de famille Afghan à rapatrier en France son épouse et ses deux filles.



SALAIRES : POUR UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE

SUD éducation a toujours dénoncé les faux semblants des primes pour les uns et nécessairement pas pour les autres, des grades inaccessibles et des classes toujours plus exceptionnelles. Nous revendiquons des carrières qui commencent au même indice et se terminent au même indice, pour toutes et tous. En ce sens nous avons dénoncé la création de la classe exceptionnelle comme une mesure injuste et inégalitaire. **Nous sommes tous et toutes exceptionnel-le-s.**

Cela ne nous empêche pas de revendiquer et d'agir pour un minimum d'équité, notamment pour que les AED, les AS ou les AESH puissent

bénéficier de la prime REP+ quand ils et elles exercent en REP+.

Par souci de combattre les inégalités salariales, plutôt que l'augmentation du point d'indice, qui accroît mécaniquement les écarts de traitement, SUD éducation revendique des augmentations uniformes, parce qu'elles réduisent les écarts tout en profitant à tout le monde.

Plus largement, avec les autres syndicats de l'Union SOLIDAIRES, pour les salariés, du secteur public et du privé nous revendiquons une augmentation générale des salaires : 400 € pour tous.

RETRAITES. SE MOBILISER POUR GAGNER

Dès l'annonce du projet de réforme des retraites de 2019, nous avons multiplié les explications et analyses du pourquoi et du comment de cette retraite à points. Avec nos camarades de SOLIDAIRES nous avons organisé des stages syndicaux, multiplié les initiatives unitaires (meeting, diffusion de tracts à la population, intervention dans les médias). Quand la grève est arrivée le 5 décembre nous avons travaillé à son caractère massif, à sa reconduction, au soutien du secteur le plus mobilisé, les gares, à l'entrée de toujours plus de salariés dans la grève (diffusion de tracts sur les ronds points, tôt le matin). Nous avons constitué une caisse de grève pour aider les collègues aux salaires les plus bas à rester dans la grève. Nous avons, dans l'unité, gagné la bataille de l'opinion contre une réforme qui visait à réduire les pensions de toutes et tous. Nous n'avons pas piteusement tenté d'expliquer aux enseignants qu'ils pourraient ne pas y perdre si et si et si ils et elles ne faisaient pas grève.

La durée de la mobilisation, sa détermination et l'arrivée de la pandémie ont obligé le

gouvernement à enterrer cette réforme malgré quelques ballons d'essai au cours des mois suivants.

Aujourd'hui, Macron tente de faire croire qu'il a été réélu pour nous faire travailler plus longtemps. Quand la majorité des salariés de 60 ans ne sont plus en situation de travail (maladie, accident du travail, chômage), quand nombre de celles et ceux qui approchent de la retraite ont de plus en plus de mal à terminer, quand des milliers de jeunes diplômés ou non restent sans emploi réel **c'est la retraite à 60 ans qu'il faut réinstaurer.**

Il y a 40 ans, la retraite passait en France de 65 ans à 60 ans. Le pays n'était pas plus riche. La production de richesse est bien plus importante aujourd'hui. **La retraite c'est un choix de société, celui de la redistribution de la richesse produite par le travail.**

« NOUS NE VOULONS PAS TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS »

Nous pensons que tous les personnels de l'éducation nationale sont d'accord avec cette revendication.

